

# Maturité spécialisée domaine santé (MS SAT)

---

## 1. Présentation générale

Le Gymnase intercantonal de la Broye offre les trois maturités spécialisées ouvertes aux porteurs des certificats d'école de culture générale qu'il délivre:

- certificat santé -> maturité spécialisée santé (MS-SAT)
- certificat socio-pédagogique -> maturité spécialisée social (MS-SOL)
- certificat socio-pédagogique -> maturité spécialisée pédagogie (MS-PED)

Chaque maturité spécialisée dure une année. Les porteurs de certificats de culture générale d'un autre domaine peuvent, à certaines conditions, effectuer les compléments nécessaires pour obtenir la maturité spécialisée de leur choix (cela entraîne des cours supplémentaires, éventuellement un changement de lieu d'études et parfois un allongement de la durée des études).

La maturité spécialisée santé ouvre les portes des formations HES de ce domaine (soins infirmiers, physiothérapie, radiologie médicale, ergothérapie, diététique). L'accès à la procédure d'admission en HES ne garantit cependant pas un accès immédiat à la formation, particulièrement dans le cas des filières soumises à régulation.

L'inscription se fait auprès du Gymnase intercantonal de la Broye jusqu'au 15 février de l'année en cours pour un démarrage en août.

## 2. Contenu de la MS-SAT

La maturité spécialisée santé comprend:

- L'élaboration d'un travail de maturité spécialisée (TMS) ;
- Des cours spécifiques en lien avec la profession ;
- Une expérience pratique dans une institution du domaine de la santé ;
- Une expérience validée dans le monde du travail (stage non spécifique).

Ces diverses activités visent à développer :

- Des connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- L'expérimentation du travail en équipe, de l'organisation du travail et des pratiques spécifiques auprès de personnes ayant des besoins de santé, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions du domaine de la santé ;
- Le développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

### 3. Organisation générale de la MS SAT

#### 3.1 Elaboration d'un travail de maturité spécialisée

Le Travail de Maturité Spécialisée (TMS) est défini par l'article 17 du Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 12 juin 2003. Seul le Travail déposé dans les délais fixés est accepté. Le TMS est évalué sur la base des présentations écrites et orales du candidat. Le TMS est envisagé sous l'angle d'un examen et évalué en tant que tel. L'obtention du titre de maturité spécialisée est subordonnée notamment à la réussite du TMS.

Le processus, les objectifs et les échéances sont définis dans le guide du travail de maturité spécialisée et ses compléments spécifiques au domaine santé. Ces documents peuvent être obtenus sur le site Internet du GYB et sont présentés au début de la formation.

#### 3.2 Cours spécifiques en lien avec la profession

Le GYB a donné mandat à la Haute école de santé de Fribourg (HEdS-FR) de dispenser les modules spécifiques au domaine de la santé, selon les exigences de la CDIP en la matière. Ces modules s'étendent sur 14 semaines (4 semaines de bases théoriques et de préparation aux stages et 10 semaines de cours pratiques). A l'origine école d'infirmière, la HEdS-FR a été reconnue de niveau HES Suisse dès 2002. Elle est une des entités de la HES-SO, répartie dans l'ensemble des cantons romands. La HEdS-FR est chargée de la formation en soins infirmiers et de la formation des candidats fribourgeois à la maturité spécialisée santé.

Le mandat de la HEdS-FR s'étend aussi à l'évaluation des connaissances acquises durant les modules. La réussite est nécessaire pour l'obtention de la maturité spécialisée santé. La HEdS-FR organise une seule session d'examen. En cas d'absence justifiée lors d'une évaluation, la HEdS-FR décidera de la forme de l'évaluation de remplacement. En cas de travaux non rendus dans les délais, sans justification, d'absence non justifiée ou de tricherie, y compris le plagiat, une note insuffisante est attribuée. De plus amples informations sur les modalités d'évaluation pour la maturité spécialisée seront données en cours d'année par la HEdS-FR.

Les évaluations des modules se déroulent dans la langue des cours. Les candidats souffrant de dyslexie (sur présentation d'un certificat), bénéficient d'un temps supplémentaire de 30 % lors des examens écrits (sur table) et lors du temps de préparation à un examen oral. Ils peuvent également utiliser un dictionnaire de langue en papier pendant les examens (dictionnaire électronique non accepté).

#### 3.3 Une expérience pratique dans une institution du domaine de la santé

L'expérience pratique spécifique dans une organisation ou institution socio-sanitaire doit permettre au candidat de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et de confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- Découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- Réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- Evaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- Affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine.

La durée de l'expérience pratique spécifique est de 8 semaines au total. Les lieux où sont effectuées ces activités sont attribués aux candidats par le GYB. Afin de profiter au maximum de la proximité des lieux, les candidats sont répartis en deux groupes. Ainsi la distribution des périodes de cours et d'expériences pratiques spécifiques est-elle différente selon le groupe.

L'encadrement du candidat lors de l'expérience pratique est assuré par un professionnel de la santé au bénéfice d'un diplôme HES (ou titre reconnu équivalent) désigné par l'institution qui offre l'activité. Le candidat dispose du statut de stagiaire. A ce titre, il participe à des activités professionnelles pendant cinq jours par semaine selon les horaires de la personne qui l'encadre ; il effectue tous les horaires de travail, sauf les horaires de nuit et les jours fériés (cas exceptionnels motivés exceptés). En cas d'absence jusqu'à trois jours, le candidat avertit l'institution dans laquelle il réalise l'expérience pratique. Dès quatre jours consécutifs d'absence, le candidat fait parvenir un certificat médical à la personne responsable de la maturité spécialisée santé au GYB.

L'évaluation de l'expérience pratique spécifique est effectuée par le professionnel de santé responsable de l'encadrement du candidat dans l'institution, sur la base d'un document d'évaluation fourni par le GYB. L'échec à la validation de l'expérience pratique spécifique peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'une nouvelle expérience de 4 semaines. La validation de l'expérience pratique spécifique est nécessaire pour l'obtention de la maturité spécialisée santé.

### **3.4 Une expérience validée dans le monde du travail**

Un ou des stages doivent être effectués dans le monde du travail au sens large. Cette expérience doit permettre au candidat de :

- S'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi (de stage) ;
- Découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien ;
- Evaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

Cette expérience peut revêtir toute forme et toute nature. Sa durée est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activité attestées. En principe, les 6 semaines sont consécutives ou réalisées en 2 fois. Les démarches nécessaires pour trouver un emploi ou un stage relèvent de la responsabilité du candidat.

La validation est réalisée sur la base d'une attestation et/ou certificat de travail de l'employeur. Les attestations et/ou certificats de travail des employeurs portent sur la durée, la nature du travail et le taux d'activité. La durée et le taux d'activité font foi pour la validation. Seules les expériences pratiques réalisées après l'obtention du certificat ECG sont prises en compte. La validation de cette expérience pratique est assumée par le GYB. Elle est nécessaire pour l'obtention de la maturité spécialisée santé.

#### 4. Conditions d'obtention de la MS-SAT

Le règlement général du Gymnase intercantonal de la Broye (RGYB) fait foi pour toutes les questions relatives à l'obtention du titre et au droit de recours.

Pour obtenir la maturité spécialisée santé, il faut :

- Avoir acquis une note supérieure ou égale à 4.0 au travail de maturité spécialisée (TMS) ;
- Avoir acquis une note supérieure ou égale à 4.0 à l'examen des connaissances acquises durant les modules dispensés par la HEdS-FR ;
- Avoir validé l'expérience pratique spécifique ;
- Avoir validé l'expérience dans le monde du travail

Le candidat qui échoue à la maturité spécialisée peut suivre à nouveau une seule fois le cursus de formation. Un nouvel échec conduit à une exclusion définitive de la formation.